

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 34

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRESENTS : 28

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Kamel BELARBI Conseiller, Magali SCelles Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère, Paméla PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

DATE DE LA
CONVOCATION :
22/02/2023

DELIBERATION
DEL_2023_002

Procurations étaient données à :

Arnaud MAZILLE Adjoint par Sandrine ZUNINO Adjointe
Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Alain GIUSTI Adjoint par Valérie FERRARINI Conseillère
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Antonio MUJICA Adjoint par Sylvia POLLET Conseillère
Marie-Christine RICHARD Conseillère par Guy PORCEDO Conseiller

Secrétaire de Séance : BOUTEILLE Vincent Conseiller

OBJET : PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE, MADAME CLAIRE CAMPODONICO



Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-4,
Vu le Code Electoral et notamment son article L. 270,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit.

Considérant la démission de Madame Christiane IMMORDINO, membre élu de la liste «Donnons un nouveau souffle à Gardanne et Biver», de son poste de Conseillère municipale et de quatrième Adjointe au Maire.

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Hervé GRANIER
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De prendre acte de la démission de Madame Christiane IMMORDINO de son siège d'Adjointe municipale.

Article 2 :

De prendre acte de l'installation de Madame Claire CAMPODONICO en qualité de Conseillère municipale au sein du Conseil Municipal.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

PREND ACTE

Fait à Gardanne, le 7 mars 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préf

et affiché le : **- 8 MARS 2023**